

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

signalé, en particulier, l'existence de l'Ecole forestière de *Camberra* (p. 158/159), créée en 1928. L'an dernier, un collaborateur a publié, dans ce journal, des « Notes forestières sur la côte orientale de l'Australie », région dans laquelle croissent les boisés australiens les plus intéressants.

Nous croyons devoir compléter aujourd'hui ces quelques renseignements sur les conditions forestières du continent australien. C'est surtout pour annoncer l'existence d'une revue forestière, dont nous venons de recevoir un fascicule et dont nous devons avouer n'avoir rien su auparavant.

« *The Australian Forestry Journal* » paraît quatre fois l'an, à Sidney, et en est déjà à sa treizième année. Il est édité par la « Commission forestière de la Nouvelle-Galles du Sud ». Le cahier n° 3 que nous avons sous les yeux, de format in-quarto, comprend 32 pages de texte serré; il contient surtout des articles concernant la sylviculture des pays de langue anglaise. Un des plus longs, signé de M. H.-R. Gray, est consacré à l'examen des conditions forestières des Etats-Unis de l'Amérique du Nord dont il est dit, en résumé, qu'elles sont aujourd'hui peu satisfaisantes, cela à en croire des auteurs de ce pays.

H. B.

BIBLIOGRAPHIE.

Agenda forestier de l'industrie du bois. Publié par « la Société vaudoise de sylviculture », avec la collaboration de « l'Association forestière vaudoise ». 1931. Editeur : Librairie centrale et universitaire, à Lausanne. Prix : 2,75 fr.

Schweizerischer Forstkalendar. 1931. Par M. Roman Felber, ingénieur forestier. Editeur : Huber & C^{ie}, à Frauenfeld. Prix : 3,80 fr.

Voilà longtemps que nous caressions l'espoir de pouvoir annoncer, dans le même cahier, la parution de ces deux agendas forestiers helvétiques. Mais le premier indiqué ci-dessus nous parvenait autrefois toujours trop tard. Cette fois, enfin, ils ont paru tous deux à temps, bien avant le début de l'an. Le plaisir nous est ainsi accordé de pouvoir les louer en commun et de recommander, à ceux de nos lecteurs qui peuvent s'offrir ce petit luxe, de les acheter tous deux. Car ils se complètent fort heureusement. Si bien, que nous ne saurions vraiment plus, personnellement, nous passer des services de l'un et de l'autre.

L'un peut être employé pour des notes journalières sur l'état du temps, sur des faits divers, des événements de famille; l'autre, à relater les travaux exécutés, les courses faites, etc. Ainsi utilisés, ces deux agendas deviennent une mine de renseignements des plus intéressants et dans laquelle on puise, au cours des temps, avec autant de plaisir que de profit.

Il n'y a rien de particulier à dire sur ces deux compagnons de route qui nous reviennent, l'un solidement cartonné et dont le titre claironne

joliment, en lettres blanches, sur un fond vert clair; l'autre, drapé de façon cossue dans un entourage d'un brun riche, au haut duquel trône l'image du pied d'un pin solidement campé. Tels ils sont, tels on aime à les voir revenir, encore que pour beaucoup leur arrivée ne rappelle que trop la fuite rapide et inexorable des ans. *Fugit tempus* ...

Tous deux cherchent — et réussissent — à se tenir au courant des derniers faits, à compléter leur documentation. C'est ainsi que l'*Agenda* — l'an dernier, ce n'était pas le cas aussi bien — a mis à jour la liste figurant sous « bibliographie forestière ». — On ne saurait augmenter le contenu sans cesse; aussi bien les innovations sont-elles cette fois peu nombreuses. Ce sont, pour le *Kalender*, de brèves notices sur la Ligue suisse pour la protection de la nature, sur le Parc national de l'Engadine, ou encore sur les impôts divers payés par les Suisses en 1928. Peut-être l'aviez-vous déjà oublié: tant à l'Etat qu'aux communes, les contribuables suisses ont versé la coquette somme de 442,4 millions de francs! Cela équivaut à un impôt moyen de 114,01 fr. par habitant. A qui de se frotter le mieux les mains! Ceux qui n'ont pas le moyen de déboursier un sou d'impôt, ou ceux qui peuvent y aller gaillardement, à coups de nombreux billets de mille? ... Quoi qu'il en soit, le *Kalender* rencontrerait sans doute une vive reconnaissance parmi ses abonnés s'il trouvait le barème capable de faire, pour chacun, baisser ces impôts qui, depuis la guerre, se sont enflés à une allure si vertigineuse.

Pour finir, nous aimerions poser à la rédaction de l'*Agenda* quelques questions que, nous nous plaisons à l'espérer, elle ne trouvera pas indiscreètes. A la page 81, au sujet du « retrait par la dessiccation », il est question du « noyer de France », de « certains noyers d'Europe », du « chêne de France ». Or, jusqu'ici, forts de l'autorité de botanistes et de forestiers très compétents, on a admis qu'il existe dans nos régions un noyer commun (*Juglans regia* L.), puis un chêne pédonculé (*Quercus pedunculata* Ehrh.) et un chêne rouvre (*Q. sessiliflora* Sm.). Ce sont pourtant notions qui ont encore cours, ou bien est-ce qu'il en serait autrement parmi les spécialistes s'occupant du « retrait »? Si oui, nous leur conseillerions vivement d'en rester aux notions admises par le commun des mortels et que chacun comprend. C'est le meilleur moyen d'être bien compris et apprécié.

H. Badoux.

W. N. Sparhawk & W. D. Brush. **The economic aspects of forest destruction in northern Michigan.** Technical Bulletin, n° 92. — Une plaquette in-8°, de 120 pages, avec 51 illustrations dans le texte (cartes, plans, diagrammes). Département de l'Agriculture, Washington, 1929.

(*L'aspect économique de la destruction des forêts dans le nord de l'Etat de Michigan.*)

Dans cet opuscule, rédigé de façon vivante et bien illustré, les deux auteurs brossent un tableau fort sombre de la destruction forestière qui a sévi, au siècle dernier, dans le Michigan, puis aussi de l'état actuel de ses bois.

Jusque vers 1830, l'Etat de Michigan était boisé presque en entier

(95 %). Des feuillus en mélange avec le tsuga (*Hemlock*) garnissaient les sols les plus fertiles, tandis que dominaient le pin Weymouth et le pin rouge (*Pinus resinosa* Ait.) dans les terrains sablonneux et séchards; en sols tourbeux végétaient surtout : deux épicéas (*Picea nigra* et *P. alba*), le sapin baumier, le cèdre blanc, etc. En 1810, la population s'élevait à environ 5000 blancs, chasseurs et commerçants. Mais après l'ouverture à la circulation du canal d'Erié, en 1825, le nombre des habitants augmenta avec une rapidité stupéfiante : en 1837, 87.000; en 1840, 400.000, etc.

Le défrichement fut pratiqué sur une vaste échelle, la forêt vierge dépouillée sans ménagement. Colonisateurs et bûcherons la détruisent sans le moindre égard pour le recrû naturel; ils suppriment par le feu les débris de coupe, incendiant souvent de vastes étendues de jeunes bois. En 1919, l'incendie a parcouru 405.000 ha de forêts dans l'Etat du Michigan; en 1923, encore 65.000 ha.

A la fin de 1926, 92 % de la forêt primitive avaient été exploités. Mais rien, ou peu s'en faut, n'avait été fait pour veiller à sa régénération. Les auteurs établissent par le calcul que la perte d'accroissement due à ces faits, depuis 1880, dans le seul Etat de Michigan, l'élève à 3 milliards de francs. Des routes, voire même des lignes de chemins de fer, sont devenues sans utilité après ces razzias forestières. De nombreuses industries furent condamnées. En 1889, le sciage des bois occupait 47.000 personnes; en 1916, ce nombre était tombé à 16.000 !

Une conséquence de ce fâcheux état de choses c'est que de nombreux petits paysans ne peuvent plus exister, faute de trouver un gain supplémentaire dans la forêt. De 1910 à 1920, le nombre des fermes a diminué de 10.500. Leur étendue moyenne normale est admise aujourd'hui égale à 28—36 ha, quand elle ne comprend pas de forêts.

A la longue, il fut établi que seul le sol forestier ayant porté des feuillus reste favorable à la culture agricole. De grandes étendues d'anciennes pineraies ont dû, peu après leur défrichement, être abandonnées comme impropres à la culture agricole et laissées en friche.

Aujourd'hui, le Michigan possède environ 405.000 ha de sol improductif. D'autre part, cet Etat importe du dehors plus de 50 % des bois dont il a besoin. La situation ainsi établie, MM. Sparhawk et Brush proposent un programme en vue du boisement des sols improductifs.

De l'étendue en cause, 95,5 % sont propriété privée et 4,5 % seulement propriété publique. Il y aura donc lieu de chercher à augmenter la part de la forêt domaniale, puis de chercher à créer aussi des forêts départementales et communales. L'Etat devrait veiller à la conservation des forêts privées encore existantes, cela en exerçant le service de police, puis aussi en gérant les forêts dont les propriétaires demeurent au dehors. Les auteurs expriment le désir que l'Etat du Michigan, soucieux de réaliser ce programme, y consacre chaque année une somme de 1—3 millions de dollars. Tous deux ont droit à de vifs éloges pour leur suggestive et intéressante étude. Et puisse leur programme se réaliser bientôt ! H. Br.

(Traduit par H. B.)